

SYNDICAT NATIONAL DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS URBAINS ET ASSIMILES

Monsieur Philippe DESLANDES
Président
CNDP
6 Rue du Général Camou
75007 PARIS

Paris, le 18 Décembre 2009

Objet : débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII

Monsieur le Président,

Je vous écris en tant que Président du SVDU, le syndicat professionnel des exploitants d'incinérateurs de déchets ménagers, qui regroupe près de 90% des exploitations françaises, et comme Directeur Général de TIRU, l'exploitant pour le compte du Syctom du centre actuel d'Ivry.

A ce titre, je participe activement au débat public organisé par la CNDP sur le devenir du centre de traitement d'Ivry/Paris XIII, débat que vous avez confié à une Commission Particulière, présidée par Philippe Marzolf. C'est ainsi que j'ai initié un cahier d'acteur porté par le SVDU dans ce débat, et que je suis intervenu à deux reprises à la tribune, invité par la CPDP, lors d'une réunion thématique sur l'incinération le 7 octobre à Paris XIII, puis au cours de la réunion de clôture, le 14 décembre à Ivry.

J'ai bien noté que la CPDP, en application des règles d'éthique et de déontologie de la CNDP, telles que trouvées sur votre site internet, doit avoir à cœur de « veiller à assurer à l'ensemble du public une information complète, objective, honnête et accessible »

Or, la Commission a accordé, suite à une demande d'associations, une expertise complémentaire du modèle utilisé par le SYCTOM pour évaluer le gisement de déchets à traiter sur le site en 2023. Cette expertise a été attribuée au Bureau Horizons. Un document de synthèse présentant un premier bilan des travaux effectués, ainsi que les principales conclusions de l'expertise du Bureau Horizons, ont été présentés en réunion publique le 11 décembre.

Je me permets par la présente d'attirer votre attention, comme cela a d'ailleurs été souligné au Président de la CPDP lors de cette réunion publique par plusieurs acteurs (maître d'ouvrage, journaliste, SVDU), sur l'absence totale d'objectivité du Bureau Horizons dans ce débat, puisqu'il se définit lui-même comme un cabinet militant, animé par des militants :

- Le Bureau Horizons est un cabinet militant : cf la page d'accueil de son site internet (<http://www.bureau-horizons.org>), dans laquelle le Bureau Horizons affiche sa « vocation militante ».
- Le Bureau Horizons est animé par des militants anti-incinération, issus du CNIID : deux de ses cogérants actuels sont d'anciens salariés du CNIID, l'un d'eux, Roger Beaufort, était encore en 2006 « coordonnateur de la campagne anti-incinération » du CNIID, l'autre cogérant était « chargé de mission » au CNIID.

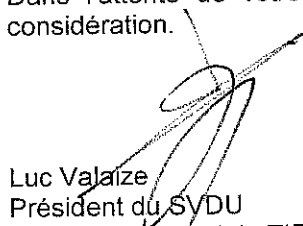
- Or, le CNIID milite ouvertement contre l'incinération, et c'est d'ailleurs à ce titre que, lors de la réunion thématique du 7 octobre 2009, j'ai été opposé par la CPDP à son Directeur actuel, qui s'est clairement présenté comme opposant à l'incinération. Parmi les principaux arguments avancés par cette association dans le document ci-joint, en ligne sur leur site internet (« Les raisons d'un moratoire : Questions/Réponses sur l'incinération des déchets »), on retrouve les thèmes récurrents des opposants, comme « l'incinération représente un risque pour la santé » (*en rejetant les conclusions des dernières études de l'InVS et de l'AFSSA sur ce sujet, qui confirment le contraire*), « l'incinération n'est pas une opération de valorisation énergétique » (*alors qu'elle produit l'équivalent d'une tranche nucléaire tous les ans en France*) « et ne permet pas la production d'énergie renouvelable » (*alors que l'Europe l'a acté dans une Directive de 2001 en reconnaissant l'énergie issue des déchets comme renouvelable à 50%*), « l'incinération est un frein au développement des filières alternatives » (*alors que les pays qui trient et recyclent le plus en Europe, comme l'Allemagne, la Suède ou le Danemark, sont ceux qui incinèrent le plus, selon les chiffres d'Eurostat*), « l'incinération ne fait pas disparaître les déchets » (*alors que c'est la seule technique qui permet de réduire considérablement leur volume (plus de 90% en valorisant les mâchefers, plus de 70% sans compter les mâchefers)*).
- Pour se convaincre de leur militantisme, il suffit de visionner l'émission « C'est dans l'air » du 18 janvier 2006, dans le cadre de laquelle Roger Beaufort demande « un moratoire sur la construction des incinérateurs et une planification de la sortie de l'incinération » (cf enregistrement ci-joint).

Aussi, vous comprendrez quel a été mon étonnement et ma perplexité de découvrir que la CPDP avait confié une contre-expertise du projet du Syctom au Bureau Horizons. Comme l'a clairement dit en réunion publique Philippe Marzolf le 11 décembre 2009 à Ivry, « s'il avait connu ces éléments avant », il n'aurait « probablement pas passé la commande au Bureau Horizons ». Je ne doute pas un seul instant en effet que le Président de la CPDP, s'il avait eu connaissance de ces éléments, en application des règles d'éthique et de déontologie de la CNDP, aurait récusé le Bureau Horizons pour cette étude.

Vous en conviendrez avec moi, Monsieur le Président, si le militantisme anti-incinération des gérants du Bureau Horizons est tout à fait respectable, il n'est pas un garant de l'objectivité nécessaire pour mener une contre-expertise officielle de la CNDP sur un projet (reconstruction du centre d'Ivry/Paris XIII) dont le cœur de la contestation est justement un incinérateur.

Au vu des éléments ci-dessus, j'ai l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, de retirer toute caution officielle de la CNDP à cette étude complémentaire du Bureau Horizons, et de la verser comme simple contribution militante au débat.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout élément complémentaire que vous souhaiteriez. Dans l'attente de votre décision, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma plus haute considération.



Luc Valaize
Président du SYDU
Directeur Général de TIRU

PJ Vous trouverez ci-joint :

- l'enregistrement de l'émission de télévision « C'est dans l'air », animée par Yves Calvi, sur la 5, le 18 janvier 2006
- les arguments anti incinération du CNIID : « Les raisons d'un moratoire : Questions/Réponses sur l'incinération des déchets » (en ligne sur leur site internet « cniid.org »)

Copie : Mr Philippe Marzolf, Président de la CPDP sur le centre d'Ivry/Paris XIII